



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement Hauts-de-France

Séance Plénière du 7 mars 2022

Bilan 2021 des aides de l'Anah en faveur du parc privé

L'année 2021 est une année exceptionnelle en raison notamment de la forte mobilisation de tous les acteurs du réseau territorial.

Cette dynamique s'est avérée très importante sur la plupart des priorités d'intervention de l'Anah dont les résultats sont en nette progression par rapport à 2020.

- au niveau national, 107 573 logements ont pu être rénovés via les aides à la pierre ;
- l'Anah a maintenu son niveau d'engagement en 2021 aux côtés des collectivités locales inscrites dans le plan « Action Cœur de Ville », qui vise à redynamiser les centres-villes de plusieurs communes de la région ;
- l'Anah a également confirmé ses engagements dans le « Plan Initiative Copropriétés » qui est dans sa phase opérationnelle, avec plusieurs **copropriétés considérées de priorité régionale réparties sur 3 départements**.
- enfin, l'Anah participe également à la dynamique « Logement d'abord ».

En région Hauts-de-France, les 101,7 ***millions d'euros d'aides de l'Anah versées en 2021 ont généré plus 194 millions d'euros de travaux éligibles***, effectués par des entreprises et opérateurs locaux dont les emplois ne sont pas délocalisables.

Le gouvernement a engagé un plan de relance en 2021 dont la rénovation énergétique constitue une action majeure au service de cette ambition.

Dans la mise en place du Plan France Relance une partie des crédits, en particulier MPR copropriétés, a fait l'objet d'un suivi spécifique.

Les crédits mis en place au titre de MPR Copropriétés ne sont donc pas fongibles avec les autres crédits délégués au titre de l'habitat privé.

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48 - Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

1- Les aides aux propriétaires

En 2021, **7 603 logements privés de la Région ont bénéficié d'une aide à la réhabilitation de l'Anah** dont notamment :

- 6 738 logements appartenant à des propriétaires occupants modestes (PO),
- 504 logements appartenant à des propriétaires bailleurs (PB).

A noter également que 354 logements subventionnés de copropriétaires (311 en copropriétés fragiles, 21 en copropriétés dégradées, 22 en copropriétés saines) ont bénéficié des aides de l'Anah.

La dotation initiale allouée à la région s'élevait à 84,75 M€. Elle a fait l'objet d'une répartition en CRHH en février 2021.

Les Hauts de France ont pu obtenir en toute fin d'année d'une dotation complémentaire de 4,3M€ répartie sur les territoires ayant fait remonter les dossiers prêts à engager.

Le complément de dotation a été fléché de la façon suivante :

- 1 053 000€ sur la dotation copropriété fragile pour le financement de la copropriété Les Facultés ;
- 1 500 000€ sur les PO HMS ;
- 500 000€ sur les PB ;
- 1 232 281€ en remboursement des mesures LHI.

La dotation globale de l'Anah pour 2021 s'est finalement élevée à un peu plus de 99 M€.

Sur cette dotation, près de **99 M€ ont été consommés**, selon la répartition suivante :

- aides aux travaux : 91,6 M€ en faveur des propriétaires particuliers, occupants ou bailleurs (77,5 M€ en 2020) ;
- ingénierie : 7,2 M€. (7,6 M€ en 2020).

Le montant global des travaux effectués s'élève à 183,6 M€ dont la répartition est la suivante :

- 32,5 M€ de travaux dans le parc locatif privé ;
- 143,9 M€ de travaux dans le parc en propriété occupante ;
- 7,2 M€ de travaux dans le Syndicat de copropriétaires.

Hauts-de-France	Nombre de logements	Subventions (M€)	Subvention moyenne (€)	montant moyen de travaux (€)
Subvention aux Propriétaires Occupants	6 738	75,91 €	11 265 €	21 360 €
Subvention aux Propriétaires Bailleurs	504	13,29 €	26 378 €	64 475 €
Subvention aux Syndicats de Copropriétaires	361	2,39 €	6 613 €	19 852 €
Total région	7 603	91,59 €	-	-

Les résultats régionaux par bénéficiaire en 2021 (subventions aux travaux, hors aide à l'ingénierie)

Il est à noter que 1,18 M€ ont été consommés en Crédits Plan de relance, ce qui représente 37 % de la dotation allouée.

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48 - Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

2- Les axes d'intervention

2-1- Les priorités d'intervention

Les principaux résultats régionaux en nombre de logements par priorité d'intervention en 2021 apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Hauts-de-France	Objectif	Réalisé	%	Réalisé en secteur programmé	Réalisé en diffus	Réalisé en territoire délégué	Réalisé en territoire non délégué
Habitat indigne et très dégradé dans le parc locatif	455	350	90 %	258	92	194	156
Travaux de précarité énergétique et habitat moyennement dégradé dans le parc locatif		152		120	32	114	38
Travaux d'autonomie en propriété bailleur		1		1	0	1	0
Habitat indigne et très dégradé en propriété occupante	392	166	42 %	120	46	97	69
Travaux d'autonomie en propriété occupante	1 670	1969	118 %	1 270	699	944	1 025
Travaux de précarité énergétique HMS en propriété occupante	3 379	4527	134 %	3 787	740	2 589	1 938
Total région	5 896	7 165	122 %	5 556	1 609	3 939	3 226

- **7 165 logements ont été rénovés** pour un objectif initial de 5 896 (hors copropriétés), soit un taux moyen global de réalisation des objectifs prioritaires fixés par l'Anah de 122 % :
- **les objectifs sont quasiment atteints voir dépassés sur la plupart des axes d'intervention prioritaires de l'ANAH**, ce qui confirme l'engagement des collectivités locales et la bonne dynamique de rénovation des logements à l'échelle de la région.
- par ailleurs, on constate une **forte augmentation de la part des logements rénovés en secteur programmé** : 79 % des logements rénovés sont réalisés en secteur programmé (76,7 % en 2020 et 29,7 % en 2019), c'est-à-dire au sein des périmètres d'OPAH ou de PIG. Cela résulte notamment des 13 opérations programmées contractualisées en 2020 qui ont produit leurs premiers résultats en 2021. À noter que 11 nouvelles opérations programmées ont été contractualisées en 2021 et commenceront à produire leurs effets en 2022.
- par ailleurs, dans le cadre du plan **Logement d'abord**, l'Anah s'est mobilisée pour produire des logements en IML destinés à faciliter l'accès au logement des ménages les plus fragiles. **215 logements en IML** ont été produits dans ce cadre en 2021 (pour un objectif régional de 213) et ont bénéficié de la Prime à l'Intermédiation Locative (PIL).

2-2- La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

Avec un total de **516 logements rénovés**, les résultats globaux en matière de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé sont **supérieurs à 2020 (462 logements rénovés)** :

- **350 logements ont fait l'objet de travaux de sortie d'indignité dans le parc locatif privé contre 285 logements en 2020 (266 en 2019).**
- **le résultat en propriété occupante est en baisse avec 166 logements subventionnés en 2021 contre 177 logements en 2020 (211 en 2019).**
- 19,40 % du total des aides de l'ANAH en région a été consacré à la lutte contre l'habitat indigne (soit 19,21 M€, chiffre en XX en volume par rapport à 2020).
- 92 % des logements subventionnés ont fait l'objet d'un montant de travaux égal ou supérieur à 30 000 € HT.

Il convient de souligner que les travaux subventionnés permettent toujours de réaliser **des gains énergétiques particulièrement importants**, puisque les travaux traitent à la fois de la sortie de dégradation et de l'amélioration de la performance énergétique. Le gain moyen est de 70 % (contre 59 % au niveau national).

L'Anah a prolongé en 2021 son engagement pour six territoires « d'accélération » dont le Nord, qui ont bénéficié ainsi d'une augmentation du niveau d'aides octroyées par l'Anah permettant de majorer les aides et ainsi de diminuer le reste à charge des ménages.

2-3- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie

Le nombre de logements financés pour des travaux d'autonomie(1 970 logements) a progressé **de près de 37 %** par rapport à 2020.

Les travaux d'adaptation des logements à l'autonomie sont très rarement couplés à des travaux de rénovation énergétique : seuls 3 logements ont fait l'objet de travaux combinés.

TOTAL	1970	7 059 685	3 584
dont maintien à domicile	1746	6 046 715	3 463
dont handicap	224	1 012 970	4 522

3- Zoom sur la Rénovation Énergétique

Au niveau national, la rénovation représente 644 073 logements via MaPrimeRenov et 57 117 logements via le programme Habiter Mieux Sérénité pour un montant cumulé de plus de 2,7 milliards d'euros.

On constate la même dynamique dans les Hauts-de-France, avec plus de 854 M€ engagés en travaux pour près de 82 000 logements rénovés.

3-1 Les résultats du programme « Habiter Mieux Sérénité » au 31 décembre 2021 :

Avec plus de 57 000 logements rénovés en 2021 au niveau national, le programme Habiter Mieux est au dessus de l'objectif annuel de logements.

Au final, en 2021, Habiter Mieux Sérénité aura été mobilisé au bénéfice de :

- 4 687 logements en propriété occupante,
- 484 logements de propriétaires bailleurs
- 333 logements en syndicat de copropriétés
- soit un total de 5 504 **logements rénovés pour un montant de travaux de plus de 167 M€** et un volume de subventions de plus de 83,88 millions d'euros.

Le nombre de propriétaires occupants bénéficiaires du programme Habiter Mieux Sérénité a progressé de 14 % en 2021 dans les Hauts de France (+ 9 % au niveau national).

Le **gain énergétique** moyen conventionnel obtenu à l'issue des travaux est de 51 % (46 % en 2020).

Propriétaires bailleurs

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48- Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Le montant des travaux éligibles au programme pour les propriétaires bailleurs s'élève à 32,06 M€:

- montant moyen des travaux : 66 248 € / logement
- subvention moyenne : 26 734 € / logement
- gain énergétique moyen : 69 % (71 % en 2020), nettement supérieur au seuil de 35 % exigé par l'Anah pour les propriétaires bailleurs.

Propriétaires occupants

Le montant global des travaux éligibles pour les propriétaires occupants s'élève à 128,13 M€.

- montant moyen des travaux : 27 338 € HT. / logement
- subvention moyenne : 14 651 € / logement
- gain énergétique moyen : 49 % (43 % en 2020), nettement supérieur au seuil de 35 % exigé par l'Anah pour les propriétaires occupants

Syndicat de Copropriétaires

Le montant global des travaux éligibles pour les propriétaires occupants s'élève à 6,97 M€.

- montant moyen des travaux : 20 935 € HT/logement
- subvention moyenne : 6 661 € /logement

Si le montant moyen des travaux est de 20 006 € HT lorsque le gain énergétique est inférieur à 35 %, il s'élève à plus de 19 333 € HT lorsque le gain est supérieur à 50 %.

Près de 89,3 % des logements aidés gagnent au moins une étiquette de classe énergétique :

- 65 % des logements aidés étaient en étiquette énergétique G ou F avant travaux
- 7,2 % des logements aidés restent en étiquette G ou F après travaux

65 % des logements après travaux sont classés en étiquette C ou D alors qu'ils ne représentent que 11,5 % (13,9% en 2020) des logements avant travaux.

3-2 Les résultats du programme MaPrimeRénov' (MPR)

Issue de la fusion d'Habiter Mieux Agilité et du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) au 1^{er} janvier 2020, **MaPrimeRénov' (MPR)** est une aide à la rénovation écologique des logements ouverte aux propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes.

Il s'agit d'une aide forfaitaire calculée en fonction des revenus des ménages et du gain écologique des travaux.

Cette aide est cumulable avec les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), les aides des collectivités locales et les aides d'Action Logement

Les travaux doivent être réalisés par un professionnel qualifié Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

Dans le cadre du plan France Relance, MPR devient la principale aide de l'État à la rénovation écologique, ouverte à tous.

Depuis le 1^{er} janvier 2021 :

- Ouverture à l'ensemble des Propriétaires Occupants qui occupent leur logement ;
- Ouverture à l'ensemble des copropriétaires (création de MPR copropriétés : aide forfaitaire versée au syndicat de copropriétaires pour des travaux en parties communes, indépendamment des situations individuelles des copropriétaires, occupants comme bailleurs) ;
- Ouverture à l'ensemble des Propriétaires Bailleurs(depuis le 1^{er} juillet) ;
- Bonus "sortie de passoire" et bonus "BBC" ;
- Encouragement des rénovations globales ambitieuses ;

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48- Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

- Création d'un forfait pour permettre aux demandeurs d'être accompagnés par un organisme (forfait AMO).

Pour 2021, le budget national alloué à MPR s'élevait à 1 460M€

Au 31 décembre 2021, **en Région Hauts-de-France, 76 575 ménages ont obtenu une prime** permettant la réalisation de gestes de rénovation pour **un montant de plus 694 M€ TTC de travaux.**

PO + PB		Dossiers engagés	Gestes engagés		Montant TTC des travaux engagés (Dossiers)	Montant MaPrimeRénov' (Dossiers)
			nombre	répartition		
02	Aisne	7 597	9 661	10 %	87,2 M€	28 M€
59	Nord	27 894	33 499	36 %	228 M€	70,7 M€
60	Oise	8 689	10 686	12 %	89,5 M€	27,9 M€
62	Pas-De-Calais	23 622	27 855	30 %	204 M€	65,3 M€
80	Somme	8 773	10 440	11 %	85,4 M€	28,8 M€
Hauts-de-France		76 575	92 141	100 %	694,2 M€	220,7 M€

Source : Données MPR au 31/12/2021

Deux particularités à souligner :

- la majorité des dossiers déposés ne concerne qu'un seul geste de travaux.
- proportionnellement, le nombre de demandes est nettement supérieur dans le Nord (plus de 36 % des gestes réalisés) et le Pas-de-Calais (30 % des gestes réalisés).

Comparativement à l'échelle nationale, **la région Hauts-de-France représente 11 % du nombre de gestes réalisés et se place ainsi au second rang.**

La même comparaison l'amène au 4^{ème} rang en termes de montants de primes et des travaux réalisés.

France entière, sur l'année 2021, 658 476 dossiers ont été déposés et le montant des primes payées s'élève à plus de 2,1 Milliards € (Source : Données MPR au 31/12/2021).

Le poids de MPR dans le plan de financement :

MaPrimeRénov représente en moyenne 31 % du montant des travaux

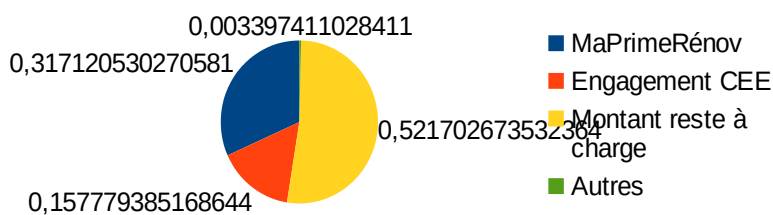
Travaux TTC	695,87 €	100,00 %
MaPrimeRénov	220,68 €	31,71 %
Engagement CEE	109,79 €	15,78 %
Engagement collectivités	1,34 €	0,19 %
Engagement retraites	0,26 €	0,04 %
Engagement action log	0,05 €	0,01 %
Engagement autres aides	0,71 €	0,10 %
Montant reste à charge	363,04 €	52,17 %

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48 - Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

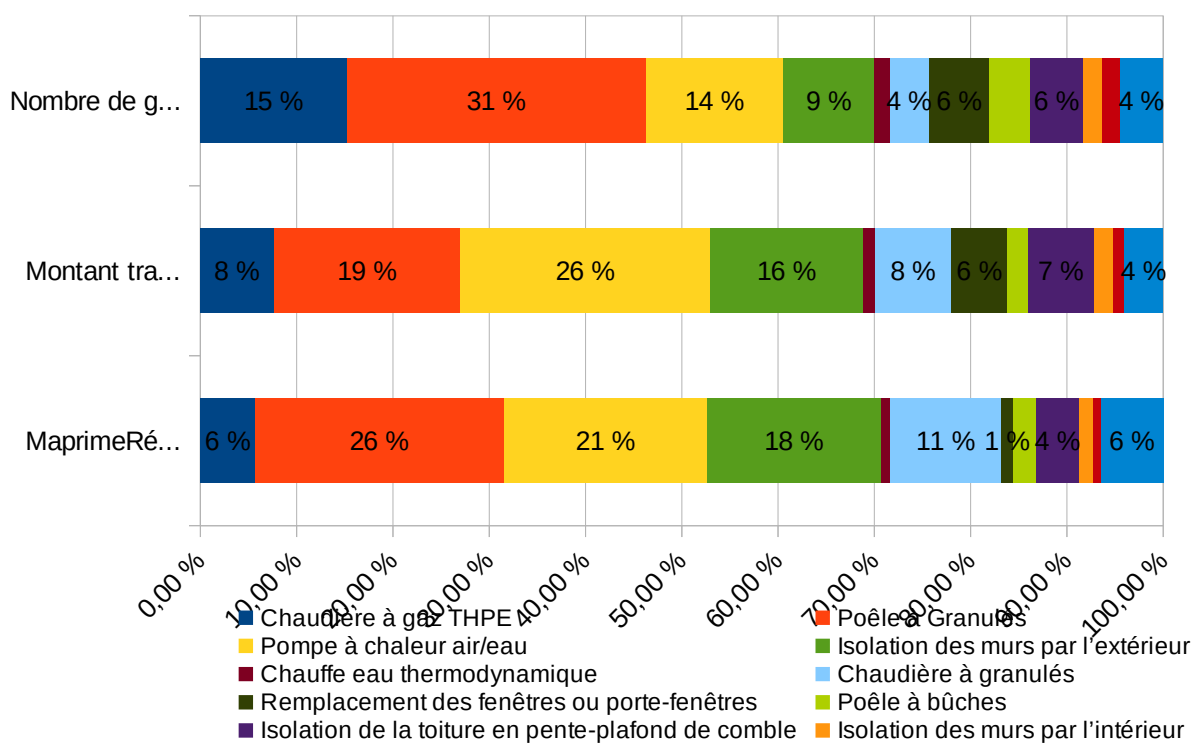
Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)



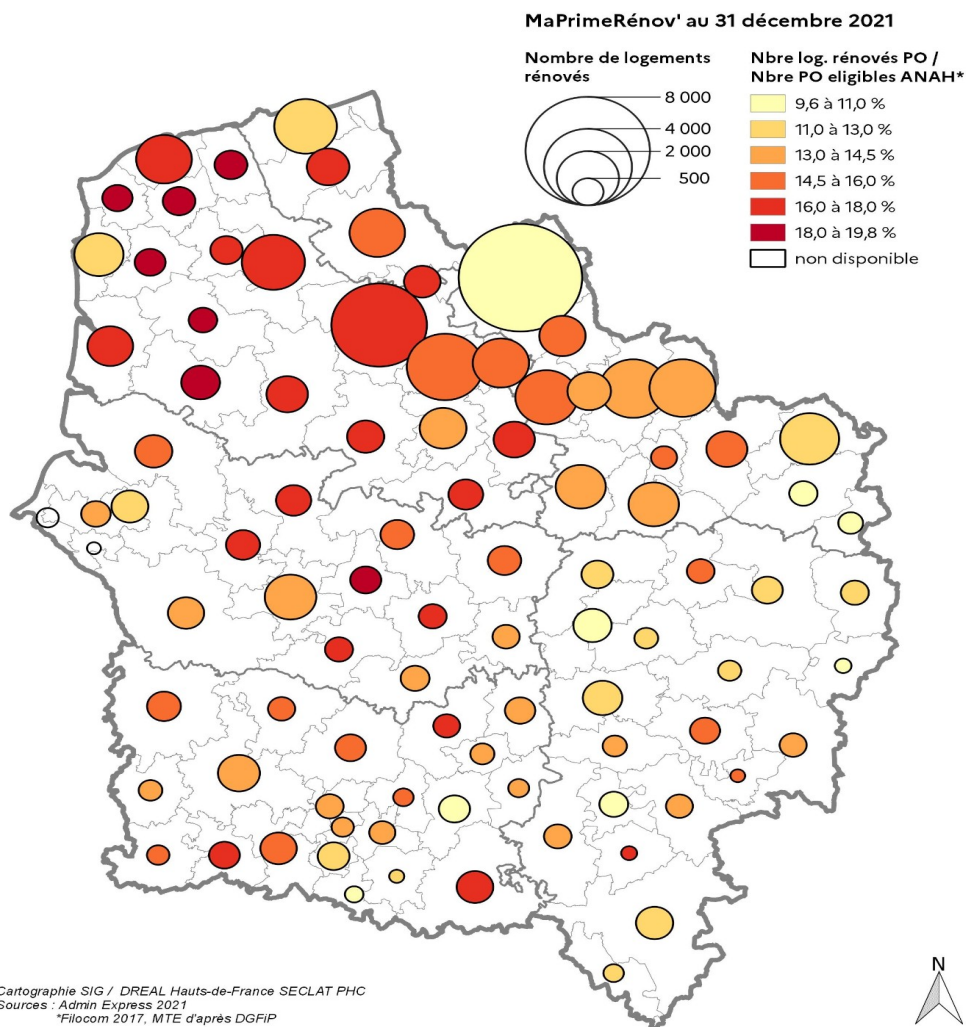
La nature des travaux réalisés :

Parmi les gestes réalisés, **MPR a majoritairement cofinancé les poêles à granules et les pompes à chaleur/air.**

Les travaux d'isolation par l'intérieur, l'extérieur ou des toitures en pente représentent 17 % des gestes réalisés.



Source : Données MPR au 31/12/2021



4- Les programmes locaux

En 2021, la couverture de la Région en opérations programmées s'est renforcée notamment grâce aux opérations programmées issues du dispositif « Action Cœur de Ville ». Fin 2021, la région comptait 78 programmes vivants.

Le programme Petites Villes de Demain s'est déployé courant 2021 avec 97 communes concernées en Hauts de France) ainsi que des sollicitations fortes auprès de l'Anah pour co-financer les chefs de projet.

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48- Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

	Nombre d'opérations
2013	38
2014	43
2015	44
2016	39
2017	50
2018	58
2019	57
2020	64
2021	78
2022	66

Prévision de nouvelles opérations comptabilisées au 01/01/2022

En 2022, la région Hauts-de-France devrait se doter d'un nombre important d'opérations liées :

- aux OPAH RU du programme Action Cœur de Ville ;
- aux différents dispositifs relatifs aux copropriétés;
- au déploiement du programme PVD.

TYPE DE PROGRAMMES	Nombre de logements	Montant des aides Anah	Subvention/logt (en €)
Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Opah)	301	3 511 991	11 668
Opah - Revitalisation Rurale	610	6 226 589	10 208
Opah – Renouvellement Urbain	239	3 938 675	16 480
Opah – Centre-Bourg	53	637 733	12 033
OPAH Copropriétés Dégradés	6	12 045	2 008
Programmes d'intérêt général (PIG)	4374	56 726 785	12 969
PIG MOUS	10	336 044	33 604

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48 - Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)